



CURRICULUM VITAE YVES CHARTRAND, M.FISC.



Yves Chartrand, détenteur d'une maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke, œuvre comme praticien en fiscalité depuis plus de 37 ans. Il est l'un des fiscalistes les plus reconnus dans son milieu.

Yves Chartrand a également enseigné la fiscalité dans le réseau de l'Université du Québec en plus d'être conférencier en de multiples occasions tant pour les professionnels du milieu que pour le public en général. Entre autres, il a été conférencier pour l'Association de planification fiscale et financière (APFF), l'Association canadienne d'études fiscales, l'Ordre des comptables agréés du Québec et la maison d'édition CCH. Il a rédigé de nombreux articles sur la fiscalité tant pour les journaux que pour les revues spécialisées en plus d'agir à maintes reprises comme formateur en fiscalité pour l'Ordre des comptables agréés du Québec.

Il a été un collaborateur fréquent au journal « Les Affaires » et il collabore au magazine « Conseiller » (la revue des gestionnaires d'épargne et d'actif financier). De plus, son expertise a souvent été requise lors d'émissions télévisées et radiophoniques. Il a été membre du comité aviseur sur le Bureau des plaintes du ministère du Revenu du Québec et du comité de fiscalité de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Il a réalisé en 1995, une enquête détaillée sur la qualité de l'information fiscale fournie par Revenu Canada et Revenu Québec aux contribuables et en 1997, une étude détaillée sur les effets de la non-indexation complète à l'inflation des tables d'imposition et des crédits personnels. Il a également réalisé en 1999, en collaboration avec Claude Laferrière, une étude détaillée sur les taux réels d'imposition applicables aux différentes tranches de revenu additionnel gagné en 1998 par les particuliers résidant au Québec. Les courbes de Claude Laferrière sont maintenant préparées annuellement et reproduites en exclusivité sur le site Web du CQFF. Finalement, en 2012, grâce à sa ténacité presque légendaire, il a mis à jour une erreur monumentale de l'ARC visant 57 341 familles et qui a entraîné à ce jour des remboursements de plus de 55 millions \$ aux familles canadiennes.

Afin de rendre accessible l'information fiscale, il a mis sur pied en 1992 le Centre québécois de formation en fiscalité (CQFF); ce centre est spécialisé dans la formation et l'information au niveau de la fiscalité canadienne et québécoise. En près de 25 ans, le Centre québécois de formation en fiscalité (CQFF) a présenté plus d'un millier d'activités de formation et conférences en fiscalité tout en rédigeant quelques guides détaillés sur des sujets spécifiques. Chaque année, le CQFF organise plusieurs activités de formation sur différents sujets en fiscalité axés essentiellement sur la PME et ses actionnaires ainsi que sur les particuliers et les fiducies, le tout basé sur une approche concrète et pratique. Plus de 9 000 participants assistent annuellement aux activités de formation du CQFF ou aux versions présentées via la formule « Votre animateur, notre matériel de formation ». Le CQFF est également reconnu pour aider l'ensemble des contribuables canadiens et québécois via ses nombreuses interventions musclées face à de nombreux abus des autorités fiscales fédérales ou québécoises.